

Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023

Point presse élargi du Conseil d'Etat
11 septembre 2019



Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
Direction générale de la santé

Promotion de la santé dans le canton de Genève, une vision et une mission ambitieuses

Vision

- A l'horizon 2030, le canton de Genève se situe à l'avant-garde en matière d'espérance de vie en bonne santé et de bien-être physique, mental et social.

Mission

- Le canton de Genève met en œuvre une politique de promotion de la santé et de prévention qui répond aux besoins de santé de l'être humain durant toutes les phases de la vie, en portant une attention particulière aux besoins des populations les plus exposées aux inégalités de santé.
- Cette politique agit de façon multisectorielle autant sur l'environnement physique et socio-économique que sur les facteurs comportementaux, les système de santé et encore le cadre légal.

8 axes stratégiques

01 

Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

02 

Un contexte socio-économique favorable à la santé

03 

Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

04 

Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

05 

Un environnement professionnel sain

06 

Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

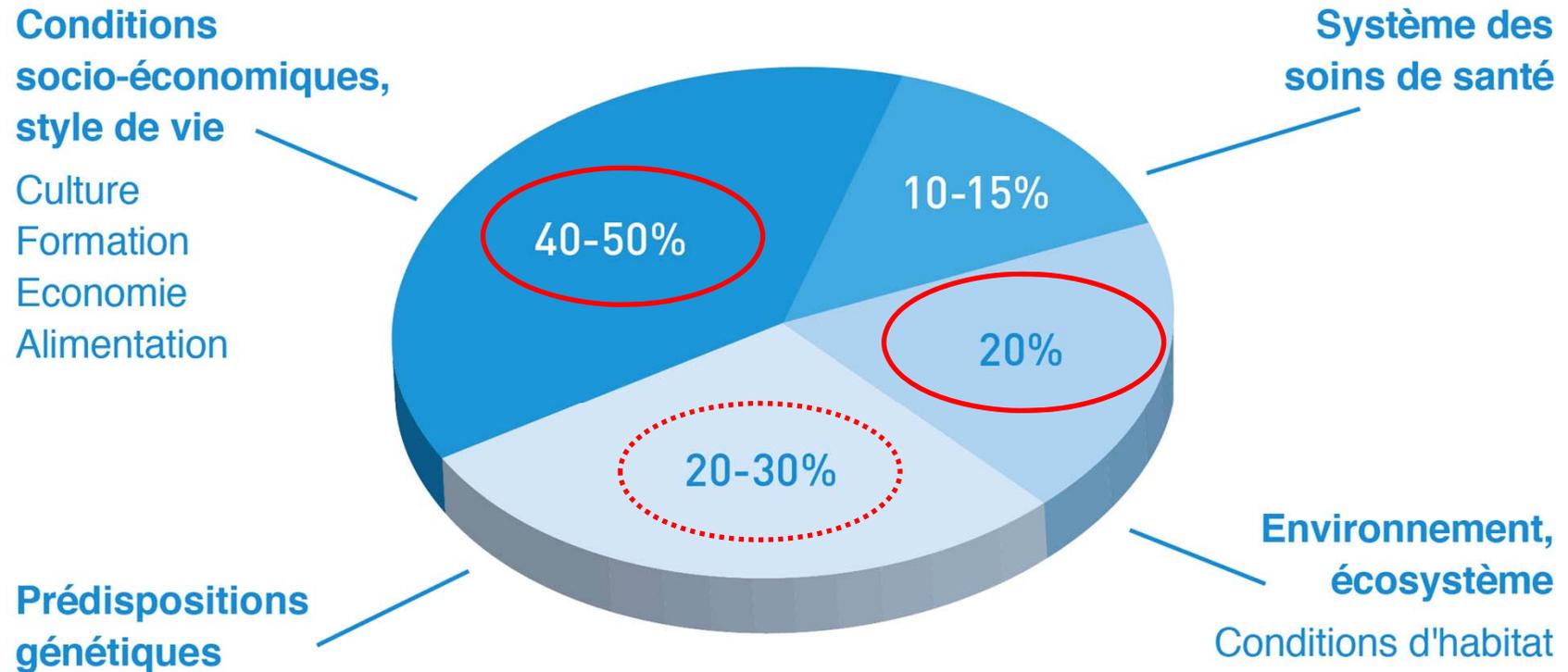
07 

Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

08 

Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

La santé est influencée par de nombreux facteurs



Source : adapté de « Spectra Prévention et promotion de la santé » N°58

Déclinaison des priorités du Concept 2030 : Le Plan cantonal PSP 2019 - 2023

- Donner les moyens à la population genevoise de vivre le plus longtemps possible en bonne santé et promouvoir son bien-être physique, mental et social.
- Vision positive de la santé centrée sur l'être humain et ses besoins durant toutes les phases de sa vie.
- Approche multidisciplinaire ciblant l'ensemble des déterminants modifiables de la santé.
- Objectifs "SMART"
 - **S**pécifique à un besoin urgent ou avéré
 - **M**esurable grâce à des indicateurs
 - **A**ccceptable sur le terrain et au niveau politique
 - **R**éalisable et en accord avec les département concernés
 - **T**emporalité définie
- Elaboré de manière participative et inclusive.

Intentions du Plan cantonal PSP 2019 - 2023

- Etre au plus près des besoins de la population pour proposer des actions de santé publique en lien avec les préoccupations de tous.
 - Agréger des "perceptions" et des données de santé publique
- Disposer d'un cadre de monitoring et d'évaluation pour suivre les tendances dans le but d'apporter des adaptations si cela est nécessaire.
- Etablir et maintenir un cadre qui permette une coordination fluide.

Du Concept au Plan cantonal

Actions

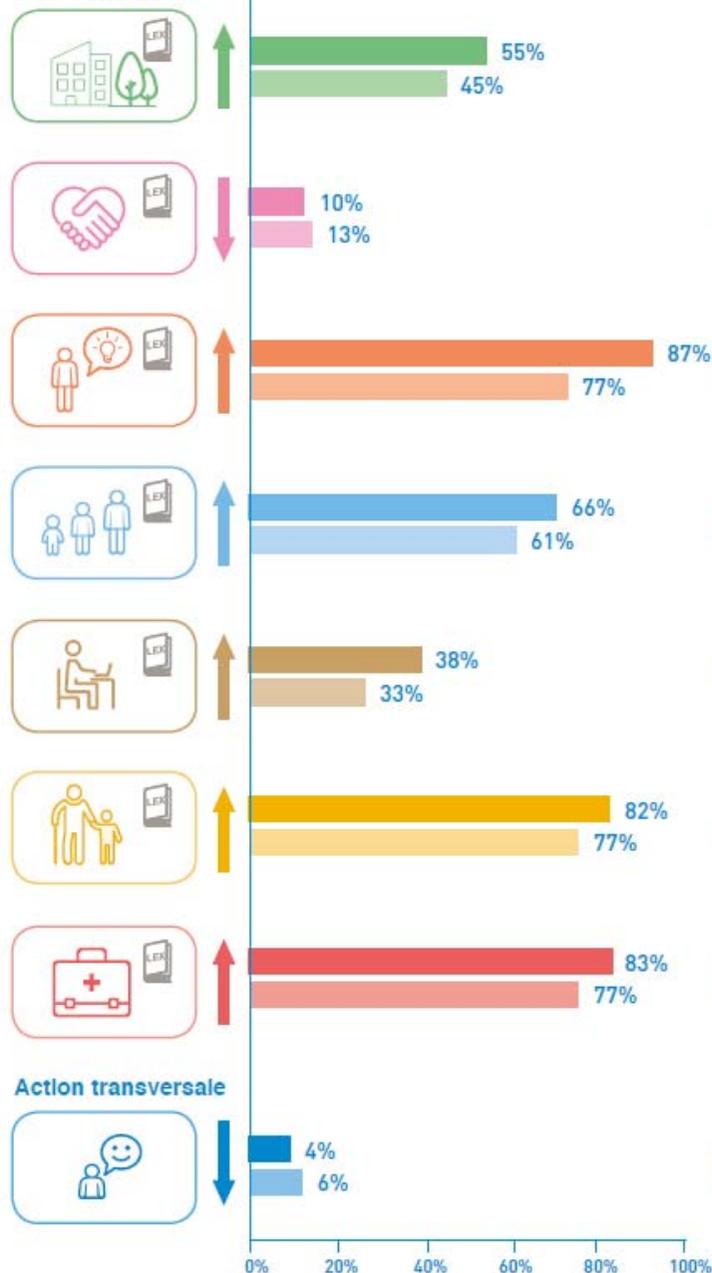
- 21 actions prioritaires d'ici à 2023
- 60 actions complémentaires

Cadre de monitoring et d'évaluation

- Cibles quantitatives et indicateurs de perception
- Cibles quantitatives et indicateurs par axe et par priorité
- Enquête populationnelle en ligne pour mesurer la situation des Genevois (santé et contexte social)
- Série d'indicateurs techniques en annexe de la Partie I

Cibles de perception d'ici à 2023

Axes stratégiques



D'ici 2023

- Augmenter à **55%** la proportion de la population genevoise ne déclarant souffrir d'aucune nuisance à domicile (45% en 2012)
 - Réduire à **10%** la proportion de la population genevoise indiquant un soutien social faible (13% en 2012)
 - Augmenter à **87%** la proportion de la population genevoise se déclarant attentive ou très attentive à sa santé (77% en 2012)
 - Augmenter à **66%** la proportion d'élèves genevois de 11 à 15 ans estimant avoir le bon poids et percevant une image positive de leur corps (61% en 2015)
 - Augmenter à **38%** la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant ressentir un impact plutôt favorable du travail sur sa santé (33% en 2012)
 - Augmenter à **82%** le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans rapportant une vitalité et une énergie moyenne ou forte dans les 4 dernières semaines (77% en 2012)
 - Augmenter à **83%** la proportion de la population qui estime son état de santé bon à très bon (78% en 2012)
- Réduire à **4%** la proportion de la population genevoise indiquant souffrir de problèmes psychique importants (6% en 2012)

Plan cantonal 2019-2023 les 21 actions prioritaires en un coup d'œil !

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4
<p>Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé</p> <p>Priorité Promouvoir un aménagement du territoire propice au bien-être et à un mode de vie favorable à la santé.</p> <p>Augmenter de 10% le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés à Genève (240 km d'aménagements cyclables sécurisés correspondant à des pistes cyclables en 2017)</p> <p>> Prendre en considération les aspects de santé lors de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal 2030</p> <p>Priorité Réduire les risques sanitaires liés à l'exposition à des substances toxiques, des agents infectieux ou d'autres facteurs de risque environnementaux.</p> <p>Réduire à 14% la proportion de la population genevoise dérangée par deux nuisances ou plus à la maison (24% en 2012)</p> <p>> Réviser la taxe routière cantonale sur le principe du "pollueur-payeur"</p>	<p>Un contexte socio-économique favorable à la santé</p> <p>Priorité Promouvoir des conditions sociales et économiques favorables à la santé.</p> <p>Réduire à 6 ans pour les femmes (7.6 en 2010) et 3.5 ans pour les hommes (4.9 en 2010) l'écart en matière d'espérance de vie en bonne santé entre la population résidente suisse et étrangère</p> <p>> Créer un dispositif de lutte contre les inégalités de santé affectant les personnes migrantes</p> <p>Priorité Assurer des mesures de soutien aux publics les plus vulnérables pour limiter les risques d'atteintes à la santé.</p> <p>Réduire à 8% l'écart de risque de survenue d'une maladie non transmissible entre les personnes ayant achevé la scolarité obligatoire et celles ayant atteint un niveau de formation plus élevé (10% en 2012)</p> <p>> Mettre en œuvre un plan de mesures de prévention des atteintes à la santé affectant les personnes actives dans les secteurs professionnels à forte pénibilité et/ou faible niveau de qualification</p>	<p>Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé</p> <p>Priorité Sensibiliser la population à ses capacités d'agir en faveur de sa santé et renforcer ses compétences dans ce domaine.</p> <p>Augmenter à 73% la proportion des personnes résidant à Genève pratiquant au moins cinq jours par semaine une activité physique d'intensité moyenne pendant plus de 30 minutes (63.6% en 2012)</p> <p>> Renforcer les compétences en santé des groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé, notamment par le biais de la médiation communautaire</p> <p>Priorité Informer la population des ressources existantes pour agir en faveur de sa santé, prévenir et réduire les risques d'atteintes ou limiter les conséquences.</p> <p>Augmenter à 95% la proportion de la population genevoise déclarant consommer l'eau du robinet comme boisson quotidienne</p> <p>> Renforcer les compétences en santé de la population générale par la mise à disposition d'une information de qualité sur le site « Planète Santé »</p>	<p>Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé</p> <p>Priorité Garantir des conditions de naissance favorables à la santé.</p> <p>Augmenter de 5% la proportion des mères et/ou des pères bénéficiant d'un entretien post-natal après la sortie de la maternité</p> <p>> Renforcer le dispositif d'entretien périnatal et améliorer l'accès pour toutes les femmes enceintes des le troisième mois de grossesse</p> <p>Priorité Favoriser le développement des compétences intellectuelles, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes.</p> <p>Augmenter à 95% la proportion de jeunes obtenant une certification à l'âge de 25 ans (86% en 2016)</p> <p>> Compléter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire avec le déploiement de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)</p> <p>Priorité Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé.</p> <p>Réduire à 4% la proportion d'élèves genevois de 14 et 15 ans consommant de l'alcool au moins une fois par semaine (5% en 2014)</p> <p>> Renforcer l'offre d'interventions à disposition des professionnels en milieu scolaire pour prévenir ou diminuer la prise de risques lors de consommations de substances chez les jeunes</p>
<p>AXE 5</p> <p>Un environnement professionnel sain</p> <p>Priorité Promouvoir des conditions de travail favorables au bien-être physique et psychique et prévenir les risques psychosociaux.</p> <p>Augmenter à 19% la proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque psychosocial au travail (15% en 2012)</p> <p>> Créer une consultation spécialisée interdisciplinaire sur la santé au travail</p> <p>Priorité Prévenir les troubles musculo-squelettiques et les traumatismes liés aux conditions de travail et aux accidents.</p> <p>Augmenter à 25% le pourcentage de la population active occupée de 15 à 64 ans n'étant confrontée à aucun risque physique au travail pendant au moins un quart du temps de travail (20% en 2012)</p> <p>> Créer un concept sport et santé au sein de la police genevoise pouvant être reproduit à plus large échelle</p> <p>Priorité Prévenir les atteintes à la santé résultant de l'exposition à des substances toxiques en milieu professionnel.</p> <p>Réduire à 11% de femmes et 10% d'hommes la proportion de travailleurs actifs occupés de 15 à 64 ans confrontés à un risque d'exposition aux produits nocifs ou toxiques au travail (16% de femmes, 23% d'hommes en 2012)</p> <p>> Sensibiliser la population active sur les risques liés à l'exposition à des substances dangereuses en milieu professionnel</p>	<p>AXE 6</p> <p>Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement</p> <p>Priorité Favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées le plus longtemps possible.</p> <p>Réduire à 43% le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus déclarant des difficultés dans l'accomplissement des activités instrumentales (48% en 2012)</p> <p>> Soutenir, encourager et valoriser les initiatives intergénérationnelles en particulier le programme « Une heure par mètre carré (1h par m²) » pour favoriser la participation sociale des personnes âgées au sein de la collectivité</p> <p>Priorité Favoriser la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteintes à la santé.</p> <p>Réduire à 25% la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus déclarant avoir été victime d'une chute (26.7% en 2012)</p> <p>> Créer un dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité des personnes âgées</p>	<p>AXE 7</p> <p>Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention</p> <p>Priorité Prévenir les risques épidémiques.</p> <p>Maintenir à 95% le pourcentage des enfants de deux ans protégés avec deux doses de vaccin contre la rougeole (95% en 2018)</p> <p>> Atteindre les objectifs de l'OMS en matière d'élimination de la rougeole</p> <p>Priorité Promouvoir et soutenir la prévention en pratique clinique.</p> <p>Augmenter à 48% la proportion de femmes concernées qui ont été dépistées contre les cancers du col de l'utérus et du sein dans les douze derniers mois (43% en 2012)</p> <p>> Déployer un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal et encourager la participation de la population cible</p> <p>Priorité Assurer la surveillance de l'état de santé de la population.</p> <p>10 indicateurs de santé sont définis, récoltés et utilisés pour guider la politique publique (par exemple le nombre de consultations de dépistage contre le diabète ou l'hypertension)</p> <p>> Définir et déployer un dispositif de surveillance épidémiologique pour les maladies non-transmissibles grâce à de nouvelles approches d'études populationnelles</p>	<p>AXE 8</p> <p>Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé</p> <p>Priorité Disposer des bases légales et d'un cadre structurel adaptés aux besoins et aux connaissances en matière de promotion de la santé et de prévention.</p> <p>Augmenter à 35% la proportion de communes genevoises labellisées "Commune en santé" (7% en 2017)</p> <p>> Aligner au plus près les bases légales cantonales en vue d'une application volontaire des conditions prévues par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) à Genève</p> <p>Priorité Veiller au respect des bases légales existantes relatives à la promotion de la santé et la prévention des maladies.</p> <p>Augmenter de 5% le nombre de contrôles de l'interdiction de fumer dans les lieux publics</p> <p>> Interdire la vente et la remise de tabac et produits succédanés ou dérivés aux mineurs</p> <p>Priorité Prendre en compte les considérations sanitaires lors de l'élaboration ou la mise à jour de lois cantonales ne relevant pas directement du domaine de la santé.</p> <p>Participation du département chargé de la santé à toute élaboration ou mise à jour de bases légales cantonales en lien avec la santé</p> <p>> Etablir un processus permettant au département chargé de la santé d'être co-rapporteur lors de l'élaboration ou la mise à jour de nouvelles lois en lien avec la santé</p>

03



Une population
informée et
capable d'agir
en faveur
de sa santé

Actions

(exemples parmi 21 actions prioritaires)

Action 3.1 / 15 : Renforcer les compétences en santé des groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé, notamment par le biais de la médiation communautaire

Objectif

Renforcer les compétences en santé des populations les plus exposées à la vulnérabilité socio-économique et aux inégalités de santé par le biais de la médiation communautaire et de l'action ciblée sur le terrain.

04



Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

Actions

(exemples parmi 21 actions prioritaires)

Action 4.1 / 23 : Renforcer le dispositif d'entretien périnatal et en améliorer l'accès pour toutes les femmes enceintes dès le troisième mois de grossesse

Objectif Améliorer le vécu émotionnel de la maternité et promouvoir la santé psychique durant la période périnatale en vue de réduire les risques de maladies et de mortalité infantile.

Action 4.2 / 24 : Compléter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire avec le déploiement de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18)

Objectif Faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes et favoriser le développement de leurs compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles.

06



Bien-être et
qualité de vie dans
le vieillissement

Actions

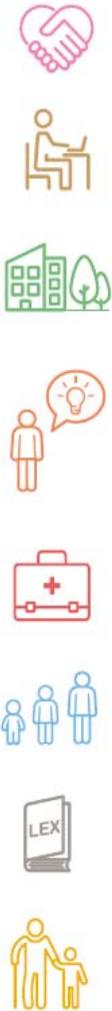
(exemples parmi 21 actions prioritaires)

Action 6.2 / 34 : Créer un dispositif pour améliorer la prévention et la détection de la fragilité des personnes âgées

Objectif

Lutter plus efficacement contre la fragilisation des personnes âgées.

Etude populationnelle, cadre de monitoring et évaluation



Plan d'actions
Cantonal
de promotion de la
santé et de
prévention
2019 - 2013

Indicateurs de
perception et
quantitatifs



Des bénéfices sanitaires et économiques

Bénéfices sanitaires

- Amélioration de la santé et du bien-être de la population
- Augmentation de l'espérance de vie en bonne santé
- Diminution des inégalités de santé

Bénéfices économiques

- Coûts de la santé (ex: ↘ besoins en soins)
- Coûts indirects (ex: ↘ incapacités de travail)

Merci de votre attention